

Les discriminés en boîte ne se signalent pas

En 2014, seuls trois cas ont été rapportés

Des jeunes confrontés à des discriminations à l'entrée de boîtes de nuit dans la capitale, le phénomène n'est pas neuf. Mais il perdure. Trois signalements ont été enregistrés en 2014. Un chiffre faible, bien loin de la réalité, qui s'explique en partie par un manque de sensibilisation. Une députée bruxelloise réclame que des mesures soient prises.

Se voir refuser l'entrée d'une discothèque à Bruxelles, ils sont trois l'an dernier à avoir vécu cette situation et à avoir décidé de signaler ces faits présumés de discrimination auprès du Centre inter fédéral pour l'égalité des chances (CECLR). Deux d'entre eux ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier. Sur l'ensemble du pays, 18 cas ont été signalés. C'est moins qu'en 2013 quand 33 signalements avaient été recensés.

Plus de la moitié de ces cas sont liés à des faits de racisme. Les autres sont liés à l'âge, à l'orientation sexuelle présumée, au handicap ou à une caractéristique physique. Des données à interpréter avec prudence, car elles ne repré-

sentent que la pointe de l'iceberg, comme le précise Patrick Charlier, directeur faisant fonction du CECLR. En effet, nombreuses sont les personnes discriminées à ne pas oser signaler les faits.

Ces chiffres viennent soutenir les propos de la députée bruxelloise, Fatoumata Sidibé (FDF), concernant la discrimination à l'entrée des discothèques et des lieux de sortie. « *Nombreux sont les citoyens, et en particulier les jeunes issus d'origines plurielles, à être confrontés à ce problème. Certains jeunes parlent de sélection effectuée au faciès. Mais ceux-ci n'osent pas en parler ou ne savent tout sim-*

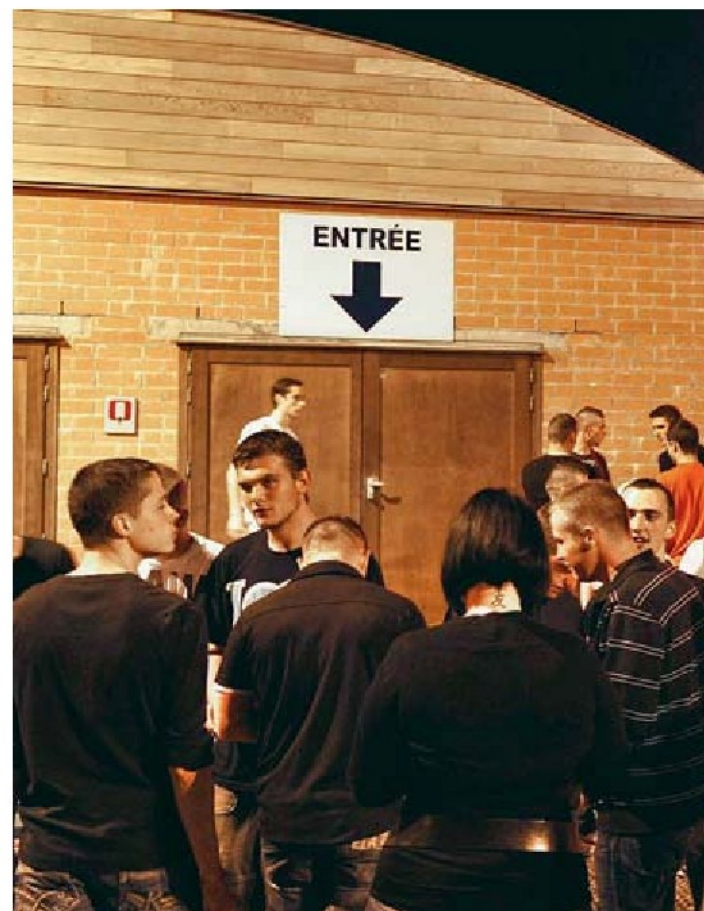
plement pas que des lois existent », avance-t-elle. La députée s'était, elle-même, vu refuser l'entrée d'un restaurant bruxellois. « *C'était sous prétexte que je ressemblais à une jeune mulâtresse qui partait sans payer* ». C'était en 2013. Et depuis lors, quelles mesures ont été prises ? C'est la question que pose justement Fatoumata Sidibé. Un protocole contre la discrimination dans les discothèques et bars bruxellois avait été rédigé en 2014, en collaboration avec le CECLR, la police, le secteur associatif et des exploitants. Dans les faits, un seul établissement y a participé. La députée bruxelloise déposera prochainement une proposition de résolution. « *Des mesures concrètes doivent être prises. Pour obtenir des preuves, on peut mettre en place le testing. Mais aussi un système d'alerte anti-discrimination par SMS, comme c'est le cas à Gand* ». Un dispositif qui aiderait à recueillir des données plus proches de la réalité. « *Il faut pousser les victimes à se signaler, car aujourd'hui nous ne mesurons pas vraiment l'ampleur du phénomène* ». ■

AWATEF DOURHERI



■ D.R.

« LES VICTIMES NE SAVENT PAS QU'ELLES PEUVENT SE SIGNALER »



La moitié des faits relatés au niveau national sont liés à du racisme. ■ B.L.

BIANCA DEBAETS

« La formation des portiers est une piste »

Bianca Debaets, Secrétaire d'État en charge de l'Égalité des chances a réagi à cette proposition. Un système d'alerte, tel qu'utilisé à Gand, pourrait être une piste intéressante selon elle. « *Mais nous devons encore l'analyser. Simplement, ce ne serait pas une solution miracle et à mon sens il devrait s'agir de plusieurs mesures à développer en parallèle, à commencer par une sensibilisation généralisée de l'ensemble des personnes travaillant dans le milieu de la nuit* ». ■

Pour cette sensibilisation, elle est prête à développer des fonds. « *Il faut envisager des actions de sensibilisation, comme une formation pour les portiers. Il faut absolument combattre les préjugés et ces formations pourraient être très utiles à ce niveau* ». ■

Elle envisage également un système de surveillance par caméras, qui devra se faire en concertation avec les services de police et les responsables de discothèque, a-t-elle tenu à préciser. ■

ÉTUDE

La diversité pas reflétée dans les entreprises

La maison des entreprises BECI (Brussels Enterprises Commerce and Industry) a présenté mercredi son premier livre blanc de la diversité, initié au printemps 2014 et qui sera diffusé en septembre, sur base d'une enquête auprès de 430 entreprises ainsi que de plusieurs commissions diversité et tables rondes. Alors que 35 % de la population bruxelloise a plus de 45 ans, 65,9 % de la population bruxelloise de 18 à 60 ans est d'origine étrangère et plus de 10 % de la population belge entre 15 et 64 ans est porteuse d'un handicap. Cette répartition démographique ne se reflète pas toujours dans les entreprises bruxelloises.

Beci constate qu'un tiers des inscrits comme demandeur d'emploi auprès d'Actiris a plus de 45 ans. Les personnes d'origine étrangère ont un taux d'emploi compris entre 38 et 53 % contre 74 % chez celles d'origine belge. Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap en Belgique est seulement de 40,7 %, contre 66,4 % chez les personnes sans handicap. ■